

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Par suite d'une convocation en date du 9 juin 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, sise place Maurice Gunsbourg, à 9h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - Mme Rachel ADIL – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – M. Arnaud DELROT (à compter du point 10) – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 14) – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM (à compter du point 7 jusqu'au point 11 et du point 15 à la fin) – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Patrick GUIMARD	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO
M. Lucien NAÏM	à	M. Maurice BOUYER
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS (jusqu'au point 9)
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Géraud DELORME
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Colette HUARD
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. François LE GOT
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF (à compter du point 15)

ABSENTS : M. Christian DELOM (jusqu'au point 6 et du point 12 au point 14).

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des victimes d'Orlando et Magnanville.

3 – **APPROUVE** à la majorité (5 voix contre) le procès verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2016.

4 – DECIDE à l'unanimité (5 abstentions) de solliciter de Monsieur le Président du Territoire Vallée Sud Grand Paris l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée délibérante une convention de remboursement à la Commune des charges afférentes à l'achèvement de la procédure de révision du PLU et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

5 – DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et **PROCEDE** à la désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger en tant que suppléant au sein du conseil d'administration de cet établissement :

Sont candidats et ont obtenu :

- Sally RIBEIRO : 36 voix
- Pierre CARRIVE : 8 voix

Est donc élue en tant que suppléante :

- **Sally RIBEIRO**

6 – DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et **PROCEDE** à la désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission de Surveillance des établissements du pôle universitaire Paris Sud.

Sont candidates et ont obtenu :

- Christine QUILLERY : 36 voix
- Isabelle RAKOFF : 8 voix

Est donc élue :

- **Christine QUILLERY**

7 – APPROUVE à l'unanimité le projet de réalisation des travaux et le plan de financement concernant la création de deux points d'arrêt de la ligne de bus n°190 rue de la Cavée à l'angle de la RD906, **DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) une subvention au taux maximum pour ces travaux dans le cadre de la restructuration des lignes de bus liés à l'arrivée du tramway T6, et à signer toutes les pièces afférentes.

8 – APPROUVE à l'unanimité les conventions financières avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange rues Albert Neveu, de Meudon, des Feuillants, Marguerite, et des Prés, **APPROUVE** les conventions financières avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numéricâble rues Albert Neveu, de Meudon, des Feuillants, Marguerite, et des Prés pour un montant de 183 600 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces afférentes.

9 – CONSTATE à la majorité (9 voix contre) la désaffectation des emprises rue Franklin Roosevelt et allée de Meudon, **PRONONCE** le déclassement définitif du domaine public de ces emprises et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à leur vente pour le compte de la Commune.

10 – APPROUVE à la majorité (6 voix contre et 3 abstentions) l'acquisition à l'amiable du terrain bâti sis 3 rue de la Bourcillière BP numéro 125, d'une superficie de 270 m², appartenant à Monsieur et Madame Claude GUILLONNEAU, au prix de 120 000 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la commune et **INDIQUE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération.

11 – APPROUVE à l'unanimité (6 abstentions) la modification du règlement de fonctionnement de la petite enfance dans son article 6 relatif à la fourniture par les parents de paniers repas pour les enfants faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire.

12 – APPROUVE à l'unanimité (6 abstentions) les termes de la convention de partenariat avec l'association O'tites frimousses et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

13 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92) relative au subventionnement de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire dans les structures de la petite enfance, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et **PRECISE** que la CAF versera à la Ville de Clamart une subvention d'un montant de 45 000€ au titre de l'année 2015.

14 – APPROUVE à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil enfants Parents (LAEP) avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1.

15 – APPROUVE à l'unanimité les termes des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relatives aux conditions d'obtention de la prestation de service pour les ALSH maternels et élémentaires, et les ALSH 11/17 ans sur les temps extrascolaires et périscolaires, gérés par la Commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces y afférentes.

16 – DECIDE à l'unanimité (2 abstentions) d'attribuer une subvention sur projet :

- à l'association Clamart Côté Gare d'un montant de 2 000 €.
- à l'association CSMC Gymnastique volontaire d'un montant de 1 000 €.
- à l'association Club d'Escrime de Clamart d'un montant de 1 500 €.

Et **PRECISE** que les dépenses seront imputées sur les crédits figurant au budget 2016 au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

17 – APPROUVE les demandes de subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre du Programme départemental de soutien aux politiques locales de prévention de la délinquance pour l'année 2016 pour les projets suivants :

- l'Espace parents dans le cadre du projet social du Pavé blanc.
- la sensibilisation égalité femmes-hommes.

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

18 – AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2016/2017 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de service et toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

19 – APPROUVE à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre des crédits de la ligne Bop 104 dans le cadre des cours de français pour adultes pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et Madame Christine QUILLERY prend la présidence de la séance.

20 – DECIDE à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de la Ville de Clamart dans le cadre de la procédure intentée contre la personne identifiée et appréhendée ayant proféré des menaces directes, violentes et personnelles à son encontre et **DECIDE** de prendre en charge les frais d'actes de procédure et les honoraires d'avocat, pour un montant maximum de 5.000 € HT, jusqu'au terme définitif de la procédure juridictionnelle engagée contre l'auteur des faits.

21 – DESIGNE à l'unanimité (6 abstentions ainsi que M. le Maire, M. Yves Sérié, M. Pierre Carrive et Mme Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) Monsieur Yves Sérié pour examiner et le cas échéant, signer les documents administratifs, relatifs à la conformité des travaux entrepris en vertu du permis de construire n°PC 092023 09B0107 sur le terrain cadastré BC 202, sise 4 rue Yves Kermen à Clamart.

22 – DECIDE à l'unanimité de modifier le tableau des emplois de la Ville de Clamart.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation, article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER